
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE-RENDU DU 11 MARS 2019 A SUSVILLE

Présents :

SERRE Emmanuel
BLANC André
JAKUTAGE Daniel
KRAMARCZEWSKI Bruno
BONOMI Jean-Pierre
GUTERBAUM Gérard
FAURE Philippe
CHATTARD Arnaud
PREVOT Fabienne
BRUGNERA Jean-Michel
PASSELANDE Richard
MASLO Raymond
BESCHI Serge
ODDOS David

ROJAS Angélique
DECHAUX Marie-Claire
CIOT Xavier
BARI Nadine
JOURDAN Marie-Claire
MUSARD Denis
DURAND Bernard
RIVIERE Carlos
PONTIER Joël
LUC Alain
JOUBERT Thierry
VILLARD Alain
CHAUD Frédéric
ROCHER Françoise

LANEYRIE Jean-Marc
TOSCAN Michel
STUTZ Anne
DELPUECH Nicole
GILLIO-TOS Jacques
REYNIER-POETE Patrick
BALME Eric
MECKLER Bernard
LE TRAOU Dominique
LUYAT Jean-Noël
BUCH Emile
MACE Denis
BARTHELEMI Maryse
MORA Serge

Absents excusés représentés : MULYK Fabien (pouvoir à LUC Alain), PERINO Marie-France (pouvoir à ODDOS David), GONNORD Franck (pouvoir à LUYAT Jean-Noël), BONNIER Éric (pouvoir à BARI Nadine), BONATO Brigitte (pouvoir à DURAND Bernard), CLARET Albert (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), FANGET Dominique (pouvoir à JOURDAN Marie-Claire), VILLARET Éric (pouvoir à CIOT Xavier) MOSTACCHI Elisabeth (pouvoir à BARTHELEMI Maryse), PERRIN Gilda (pouvoir à JOUBERT Thierry).

Nombre de Pouvoirs : 10
Nombre de délégués en exercice : 64
Nombre de délégués présents : 42
Nombre de délégués votants : 52

Ordre du jour :

1. **COMPTES-RENDUS** : séances du 17 décembre 2018 et du 4 février 2019

2. **ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES** (rapporteur Joël PONTIER)

FINANCES – COMPTES DE GESTION - COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

→ **COMPTES ADMINISTRATIFS DEFINITIFS**

- a) **BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS**
- b) **BUDGET PRINCIPAL**

→ **AFFECTATION DU RESULTAT**

- a) **BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS**
- b) **BUDGET PRINCIPAL**

FINANCES – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

3. ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE (rapporteur Eric BALME)

- Ⓜ **EAU ET ASSAINISSEMENT : TRANSFERT DES COMPETENCES**
- Ⓜ **POINT D'INFORMATION : GEMAPI – PRODEPARE**
- Ⓜ **POINT D'INFORMATION : DECHETS VERTS**
 - ➔ **GENESE DU PROJET**
 - ➔ **FINANCEMENT**

4. ECONOMIE & EMPLOI (rapporteur Jean-Marc LANEYRIE)

- Ⓜ **DEVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE**

5. TOURISME, CHEMIN DE FER ET PETIT TRAIN DE LA MURE (rapporteur Nadine BARI)

- Ⓜ **PRAIRIE DE LA RENCONTRE : DEMANDE DE SUBVENTION CPAI**
- Ⓜ **PRAIRIE DE LA RENCONTRE : DEMANDE DE SUBVENTION SVPN**
- Ⓜ **PRAIRIE DE LA RENCONTRE : AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE**

6. QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de séance : Jean-Marc Laneyrie.

1. COMPTES-RENDUS

Ⓜ **Compte-rendu du 17 décembre 2018**

➔ Le compte-rendu du conseil communautaire du 17 décembre 2018 est adopté.

Ⓜ **Compte-rendu du 4 février 2019**

➔ Le compte-rendu du conseil communautaire du 4 février 2019 est adopté.

2. ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES

Ⓜ **Finances – Comptes de gestion - Comptes-administratifs 2018**

Cette question a fait l'objet d'une étude préalable en Commission Finances fixée le 4 mars 2019.

Pour mémoire, les comptes de gestion et comptes administratifs des budgets annexes Maison Messiaen, base du Sautet, Matheysine développement, Abattoir ont été adoptés en Conseil Communautaire le 4 février dernier.

➔ **Comptes administratifs définitifs**

Il est proposé de présenter au vote les comptes administratifs des budgets suivants

a) Budget annexe Gestion des déchets

Arrivées de Michel Toscan et Anne Stutz.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et, Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 de la Communauté de Communes de la Matheysine dressé par le Président ;

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

CA2018_Budget Déchets		dépenses	recettes
réalisation exercice 2018	Section Fonct.	2 723 190,74	2 741 545,29
	Section Invest.	152 465,37	468 540,22
		+	+
Report exercice 2017	Section Fonct.		4 192,71
	Section Invest.	263 710,95	
		=	=
Total réalisation + report		3 139 367,06	3 214 278,22
Restes à réaliser	Section Fonct.		
	Section Invest.	583 600,00	554 000,00
Résultat Cumulé	Section Fonct.	2 723 190,74	2 745 738,00
	Section Invest.	999 776,32	1 022 540,22
	total cumulé	3 722 967,06	3 768 278,22

Le budget fait l'objet d'une présentation par sections de fonctionnement puis d'investissement :

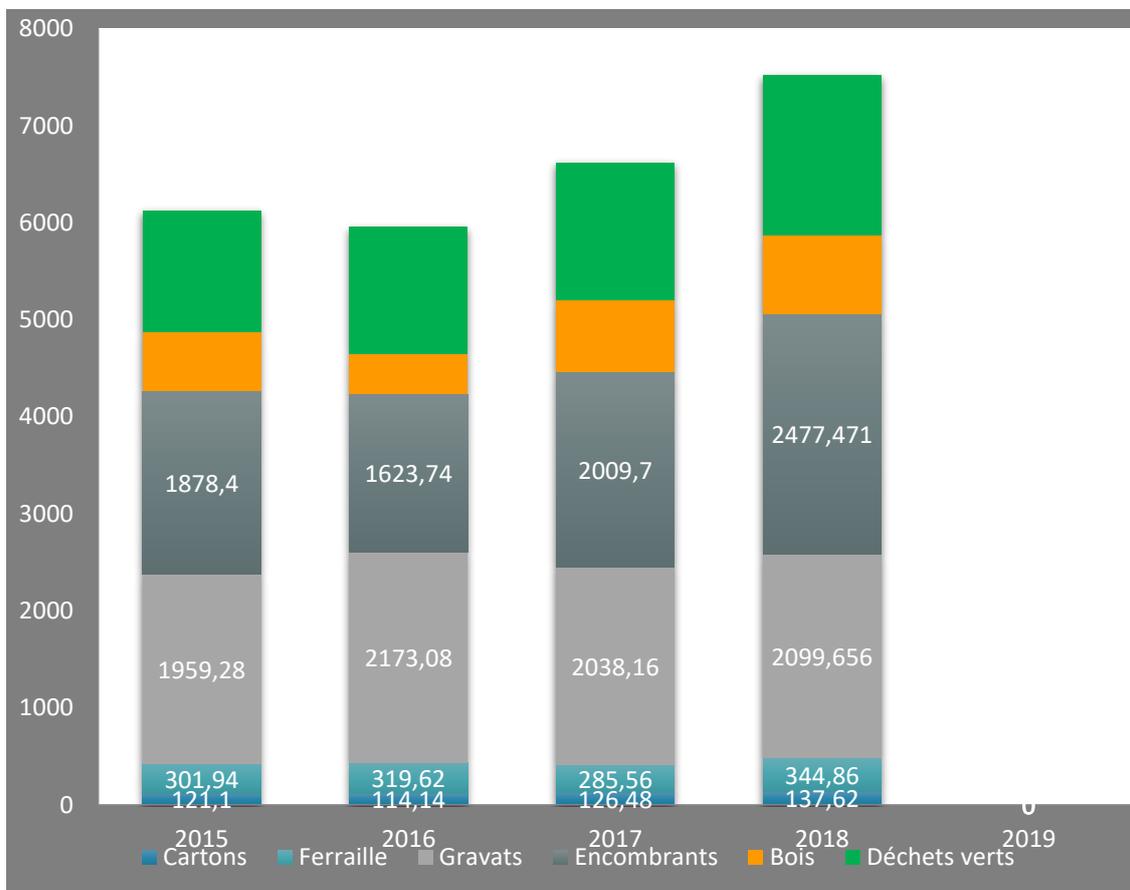
Dépenses Fonctionnement		CA 2017	BP 2018	CA 2018
c/011	Charges caract.général	2 313 661,47	2 108 082,71	2 107 297,74
c/012	Charges personnel	505 660,30	525 000,00	521 647,13
c/014	atténuation produits			
c/65	Autres charges gstion	100,00	2 500,00	608,39
c/66	Charges financières	5 162,29	4 000,00	3 724,70
c/67	charges excep,	7 650,00	12 500,00	10 962,50
c/22	dépenses imprévues			
Dépenses réelles		2 832 234,06	2 652 082,71	2 644 240,46
c/023	Virement			
c/042	Opération ordre	9 140,80	78 951,00	78 950,28
C/002	Deficit fonct			
Total Dépenses		2 841 374,86	2 731 033,71	2 723 190,74
Recettes Fonctionnement		CA 2017	BP 2018	CA 2018
c/70	Produits de service	243 829,28	232 500,00	222 856,87
c/73	Impots & Taxes	2 253 923,00	2 286 000,00	2 302 529,00
c/74	dotations part.sub.	14,34	-	1 137,60
c/75	autres produits	517 613,14	205 000,00	209 754,76
c/77	produits exception	9 042,12		1 926,77
Total recettes		3 024 421,88	2 723 500,00	2 738 205,00
0/42	opération d'ordre		3 341,00	3 340,29
c/002	excédent fonct	16 506,64	4 192,71	4 192,71
total recettes		3 040 928,52	2 731 033,71	2 745 738,00
capacité autof dégagé				13 087,49
résultat clôture Fonctionnement				22 547,26
Dépenses Investissement		CA 2017	BP 2018	CA 2018
c/001	solde reporté	115 418,06	263 710,95	263 710,95
c/16	Emprunt	57 635,61	68 000,00	67 442,28
c/20	immobilisations incorp			
c/204	Subvention Equipement			
c/21	Immobilisations corp.	581 745,95	666 250,00	81 682,80
c/023	mmobilisations en cours			
c/40	opération d'ordre		3 341,00	3 340,29
C/020	Dépenses imprévues		22 010,00	
C/26				
C/27				
Total dép.inv		639 381,56	759 601,00	152 465,37
TOTAL avec c/001		754 799,62	1 023 311,95	416 176,32
Recettes Investissement		CA 2017	BP 2018	CA 2018
c/001	solde reporté			
c/021	virement section Fonct.			
c/040	opération d'ordre	9 140,80	78 951,00	78 950,28
c/10	dotation	258 565,87	331 360,95	261 495,37
c/10222	FCTVA	67 947,81	136 000,00	66 134,42
c/1068	affectation	190 618,06	195 360,95	195 360,95
c/13	Subventions	23 382,00	148 000,00	128 094,57
c/16	emprunt	200 000,00	465 000,00	
c/...	divers			
RESULTAT CUMULE		491 088,67	1 023 311,95	468 540,22
Résultat section investissement				52 363,90
RàR dépenses				583 600,00
RàR recettes				554 000,00
solde RàR				- 29 600,00

Opération	Dépenses	Recettes
2016001 achat camion	-	-
2017001 déchetteries	32 600,00	20 000,00
20139 Moloks	-	-
2018001 achat camionS	551 000,00	
FCTVA		69 000,00
Emprunt		465 000,00
	583 600,00	554 000,00
résultat RàR		29 600,00

→ Une attention particulière est portée aux tonnages dans les déchetteries pour les ordures ménagères résiduelles et le tri sélectif :

→ **Zoom sur la hausse des tonnages, entre 2017 et 2018, en déchetteries :**

- Cartons + 9%
- Ferrailles + 21%
- Gravats + 3%
- Encombrants + **23%**
- Bois + 9%
- Déchets verts + **17%**
- **Au global + 14 %**

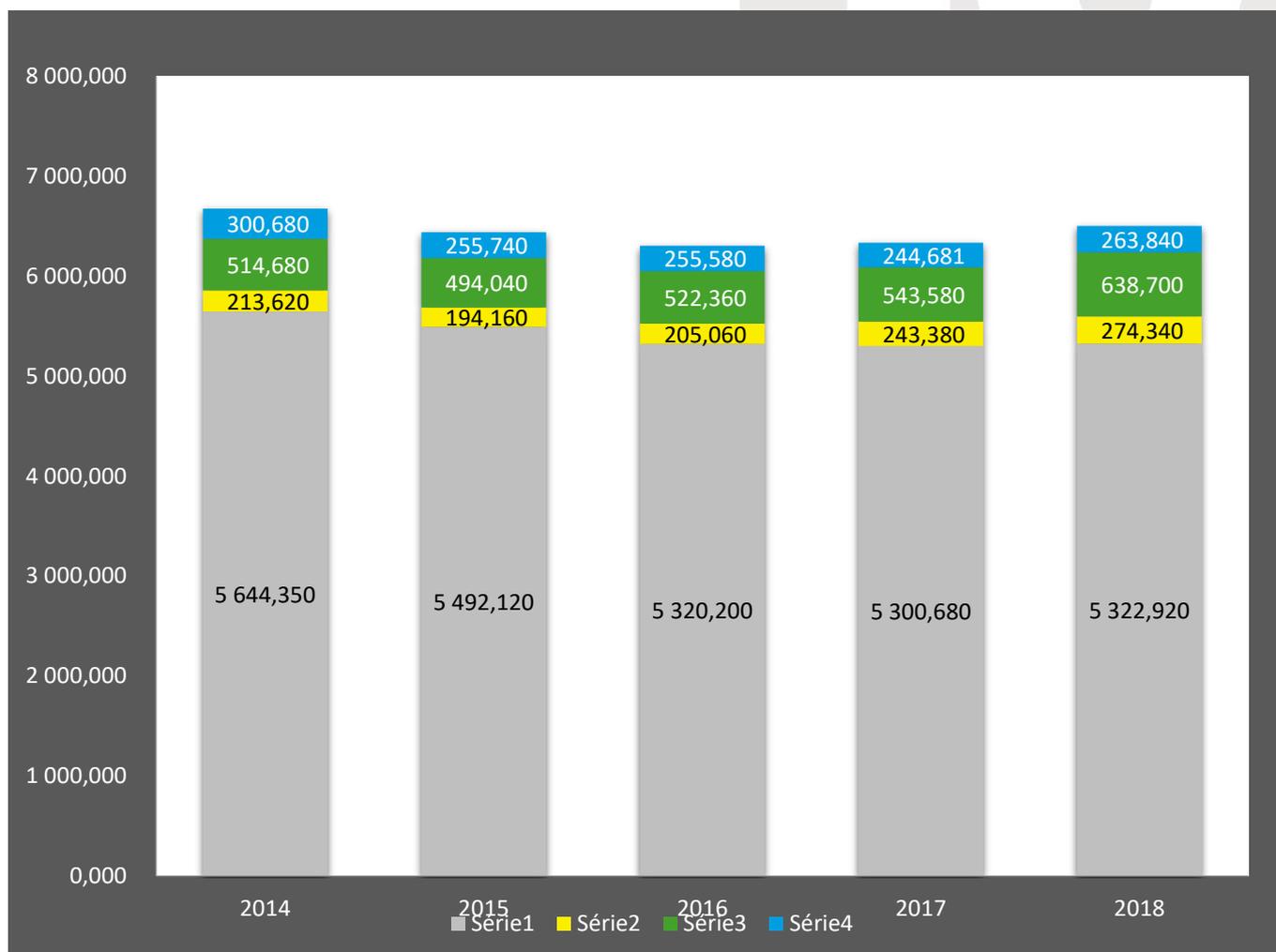


➔ **Zoom sur les tonnages ordures ménagères résiduelles et tri sélectif entre 2017-2018**

➤ **Emballages + 13 %**

➤ **Papier + 8%**

➤ **Verre + 18%**



Éric Balme souligne que les quantités sont quasi stables pour les ordures ménagères. Le tri a progressé mais le territoire est toujours en dessous de la moyenne départementale

Denis Macé met en avant une anomalie : les ordures ménagères résiduelles sont stables malgré la variation à la hausse des tonnages de tri.

La Conseil va réfléchir à améliorer cela dans le cadre d'une opération d'investissement d'ensemble du site Déchetterie-quai de transfert.

Jacques Gillio-Tos rappelle les problèmes d'incivilité dans les moloks.

Éric Balme répond que l'on ne peut rien faire contre cela malgré la campagne de communication qui est menée.

Sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-président élu par l'assemblée à l'unanimité, Monsieur le Président étant sorti de la salle du conseil durant la procédure de vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **CONSTATE** pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes; **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser; **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget Principal

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et, Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 de la Communauté de Communes de la Matheysine dressé par le Président;

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Compte Administratif 2018_Budget Ppal		dépenses	recettes
réalisation exercice 2018	Section Fonct.	8 788 491,92	9 652 278,33
	Section Invest.	1 107 722,59	1 082 714,65
		+	+
Report exercice 2017	Section Fonct.		531 237,96
	Section Invest.	235 262,22	
		=	=
Total réalisation + report		10 131 476,73	11 266 230,94
Restes à réaliser	Section Fonct.		
	Section Invest.	819 780,00	725 000,00
Résultat Cumulé	Section Fonct.	8 788 491,92	10 183 516,29
	Section Invest.	2 162 764,81	1 807 714,65
	total cumulé	10 951 256,73	11 991 230,94

Le budget fait l'objet d'une présentation par sections de fonctionnement puis d'investissement :

Dépenses Fonctionnement		CA 2017	BP 2018	CA 2018
c/011	Charges caract.général	756 671,31	993 650,00	853 564,88
c/012	Charges personnel	1 363 937,98	1 647 000,00	1 602 261,43
c/014	atténuation produits	5 076 146,00	5 191 500,00	5 151 706,00
c/65	Autres charges gstion	1 221 783,65	994 500,00	867 451,27
c/66	Charges financières	63 971,67	96 000,00	58 545,00
c/67	charges excep,	253 839,99	10 000,00	4 148,89
c/22	dépenses imprévues		96 638,00	
Dépenses réelles		8 736 350,60	9 029 288,00	8 537 677,47
c/023	Virement		507 135,00	
c/042	Opération ordre	110 699,95	250 815,00	250 814,45
C/002	Deficit fonct			
Total Dépenses		8 847 050,55	9 787 238,00	8 788 491,92
Recettes Fonctionnement		CA 2017	BP 2018	CA 2018
c/70	Produits de service	317 676,42	241 000,00	246 457,85
c/73	Impots & Taxes	6 148 433,58	6 873 000,00	6 957 853,86
c/74	dotations part.sub.	1 844 532,48	1 590 000,00	1 859 119,92
c/75	autres produits	515 538,00	509 500,00	532 554,98
c/77	produits exception	11 317,40	-	13 846,20
Total recettes		8 837 497,88	9 213 500,00	9 609 832,81
0/42	opération d'ordre	35 639,63	42 500,00	42 445,52
c/002	excédent fonct	761 313,22	531 237,00	531 237,96
total recettes		9 634 450,73	9 787 237,00	10 183 516,29
				1 072 155,34
				821 340,89

Dépenses Investissement		CA 2017	BP 2018	CA 2018
c/001	solde reporté	173 174,21	235 262,22	235 262,22
c/16	Emprunt	221 666,64	325 000,00	221 666,64
c/20	immobilisations incorp.	49 381,86		
c/204	Subvention Equipement	504 915,00	115 000,00	85 000,00
c/21	Immobilisations corp.	115 472,07	2 122 200,00	758 610,43
c/023	immobilisations en cours	875 091,38		
c/40	opération d'ordre	40 000,00	42 500,00	42 445,52
C/020	Dépenses imprévues			
C/26			29 000,00	
C/27			1 500 000,00	
Total dép.inv				
TOTAL avec c/001		1 979 701,16	4 368 962,22	1 342 984,81
Recettes Investissement		CA 2017	BP 2018	CA 2018
c/001	solde reporté			
c/021	virement section Fonct.			
c/040	opération d'ordre	120 000,00		250 814,45
c/10	dotation	676 567,16		368 494,09
c/10222	FCTVA	247 595,03		112 331,87
c/1068	affectation	428 972,13		256 162,22
c/13	Subventions	872 741,42	1 188 300,00	463 170,44
c/16	emprunt		2 000 000,00	
c/...	divers	5 594,04		235,67
RESULTAT CUMULE		1 674 902,62	3 188 300,00	1 082 714,65
Résultat section investissement				- 260 270,16
RàR dépenses				819 780,00
RàR recettes				725 000,00
solde RàR				- 94 780,00
Besoin d'autofinancement Section Inv.				- 355 050,16

Opération	Dépenses	Recettes
10 Dotations		25 000,00
204 Subventions	30 000,00	
20133 Prairie	405 500,00	230 000,00
20141 Piscine	9 500,00	
20153 PAL SAUTET	360 000,00	270 000,00
20172 PAL St THEOF	14 780,00	200 000,00
	819 780,00	725 000,00
résultat RàR		- 94 780,00

SECTION INVESTISSEMENT 2018		Dépenses			Recettes		
Opération	Opérations	BP 2018	CA 2018	RàR sur 2019	BP 2018	CA 2018	RàR sur 2019
	204 Fonds de concours	85 000,00	85 000,00				
	204 Fonds de concours	30 000,00	-	30 000,00			
20133	Prairie Rencontre	422 000,00	16 461,71	405 500,00	248 800,00	18 744,00	230 000,00
20134	PAL Plongée St Théoffrey	-			30 000,00		
20125	Boulodrome Couvert	46 500,00	44 460,74		110 000,00	172 652,16	
20141	Piscine Territoriale	44 000,00	34 283,81	9 500,00	-		
20145	Informatique	5 500,00	2 730,00		-		
201510	Très Haut Débit	203 000,00	202 650,00		95 000,00	95 575,00	
20152	Bâtiments intercommunaux	12 700,00	11 435,29		-		
20153	Am. Lac Sautet	441 500,00	24 074,64	360 000,00	380 500,00	59 750,00	270 000,00
20156	Matacena Réseau lecture publique	12 000,00	11 157,60		13 000,00	10 591,00	
20162	Espaces valléens actions trans.	5 000,00			2 500,00	1 500,00	
20166	Train subvention équipement cpt 204	500 000,00					
	Train subvention équipement cpt 272	1 500 000,00					
20171	Siège	6 000,00	5 064,00		-		
20172	PAL III ST Théof. Site MIRADOU	374 000,00	359 210,91	14 780,00	270 000,00	64 324,00	200 000,00
20173	Parc véhicules	18 000,00	17 268,76		-		
20174	PAL II Bergogne	32 000,00	29 812,97		18 500,00	18 633,00	
20175	Equipement defibrillateurs	-			20 000,00	21 636,95	
	TOTAL	3 737 200,00	843 610,43	819 780,00	1 188 300,00	463 406,11	700 000,00

Opération	Opérations	BP 2018	CA 2018	RàR sur 2019	BP 2018	CA 2018	RàR sur 2019
c/10222	FCTVA				137 550,00	112 331,87	25 000,00
C/001	reprise résultant antérieur	235 262,22	235 262,22				
C/1068	affectation résultat				256 162,22	256 162,22	
C/16	dettes et emprunts	325 000,00	221 666,64		2 000 000,00		
C/40	opérations ordre entre sections	42 500,00	42 445,52		250 815,00	250 814,45	
	participation rattachée	29 000,00			29 000,00		
c/020	Dépenses imprévues	-					
c/23	Virement section Fonctionnement				507 135,00		
RESULTAT CUMULE		4 368 962,22	1 342 984,81	819 780,00	4 368 962,22	1 082 714,65	725 000,00
besoin de financement section investissement					-	260 270,16	94 780,00

Quelques points sont mis en avant.

L'arrêté des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte de gestion et sur le compte administratif. Le conseil entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs. Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

Compte-tenu du résultat de la section de fonctionnement, du résultat de la section d'investissement, des restes à réaliser sur 2019, il est proposé de fixer l'affectation du résultat à 355 050,16 €.

Sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-président élu par l'assemblée à l'unanimité, Monsieur le Président étant sorti de la salle du conseil durant la procédure de vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **CONSTATE** pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ; **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ; **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

→ Vote des comptes de Gestion

L'arrêté des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte de gestion et sur le compte administratif. Le conseil entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs. Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

Carlos RIVIERE ne participe pas au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE ET ARRETE** le comptes de gestion annexe gestion des déchets et le compte de gestion principal tels que présentés ci-dessus.

→ Vote des comptes administratifs

Après présentation des sections de fonctionnement, investissement par budget, par le Président, les comptes administratifs seront soumis au vote de l'assemblée sous la présidence proposée du 1^{er} Vice-président, conformément à l'article L.121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, l'assemblée délibérante élit son président.

Sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-président élu par l'assemblée à l'unanimité, Monsieur le Président étant sorti de la salle du conseil durant la procédure de vote.

Carlos RIVIERE ne participe pas au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE ET ARRETE** le compte administratif annexe gestion des déchets et le compte administratif principal tels que présentés ci-dessus.

→ Affectation du résultat

L'affectation du résultat de l'exercice se fait après le vote du compte administratif. Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est à dire le résultat de l'exercice n-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de n-2. L'affectation de résultat décidée doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement n-1, tel qu'il apparaît au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture.

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2018 ;

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit.

	Budget annexe Déchets	Budget Principal
Vu, le résultat d'investissement 2018	52 363,90	-260 297,76
Vu, les restes à réaliser - Dépenses Inv.	583 600,00	819 780,00
Vu, les restes à réaliser - Recettes Inv.	554 000,00	725 000,00
Vu, le résultat de fonctionnement 2018	22 547,26	1 395 024,37
C/001 Résultat d'Investissement	52 363,90	-260 297,76
C/1068 Affectation du résultat		355 077,76
c/002 Résultat de fonctionnement	22 547,26	1 039 946,61

Pour information, un tableau reprenant les résultats de tous les comptes administratifs de la CCM est présenté au Conseil :

CA2018_Consolidé (1)		dépenses	recettes	résultat
réalisation exercice 2018	Section Fonct.	12 422 367,29	13 205 424,74	783 057,45
	Section Invest.	2 564 623,95	2 176 520,23	388 103,72
		+	+	
Report exercice 2017	Section Fonct.	-	904 475,64	1 687 533,09
	Section Invest.	503 288,04	2 736 684,24	1 845 292,48
		=	=	
Total réalisation + report		15 490 279,28	19 023 104,85	3 532 825,57
Restes à réaliser	Section Fonct.			
	Section Invest.	3 488 440,00	1 377 049,00	2 111 391,00
Résultat Cumulé	Section Fonct.	12 422 367,29	14 109 900,38	1 687 533,09
	Section Invest.	6 556 351,99	6 290 253,47	266 098,52
	total cumulé	18 978 719,28	20 400 153,85	1 421 434,57

(1) cumul des 6 budgets : Principal, Mat.dev, Gestion déchets, Base du sautet, Messiaen, Abattoir

Finances – Débat d'Orientations Budgétaires

Arrivées d'Eric Bonnier et de Bernard Héritier.

Conformément à l'article L.2312-1, dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci [...]. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus.

→ Données imposées pour élaborer le budget primitif 2019

- Données générales – Loi de Finances
- Données propres à l'intercommunalité
- Analyse du Compte administratif 2019

→ Orientations DOB proposées pour bâtir le Budget primitif 2019

- Fiscalité
- Par grands champs de compétences

Voir DOB en annexe.

Chaque Vice-Président présente sa thématique.

→ Déchets :

Concernant les déchets, les différents sujets seront présentés et traités en Commission déchets

→ Culture :

Maryse Barthelemi pose une question sur le poste de chargé de mission culturel et son caractère permanent ou non.

Éric Bonnier répond que ce poste de chargé de mission est prévu sur une durée déterminée au regard de la CTEAC, et sur les financements dédiés

Arrivée d'Emmanuel Serre.

→ Sports :

Serge Beschi revient sur le sujet du chauffage de la piscine. Il souligne que la chaudière au fioul est défectueuse depuis son installation alors qu'elle est indispensable l'été. Le problème est que le chauffage ne peut fonctionner sur la chaudière bois, surdimensionnée pour un tel usage et provoque une surchauffe.

Sur la question de la baisse de la fréquentation, pour la prochaine mandature, il faudra lancer une réflexion sur des équipements ludiques.

Il rappelle que le boulodrome est quant à lui un équipement unique sur le territoire.

Éric Bonnier donne des éléments de contexte en précisant les 18000€ de frais en 2018 pour la Halle des Sports.

Sur la Marpa, il s'agit d'une demande précise sur le montant du fonds de concours, aussi, une réflexion globale serait à prévoir (CTEAC et financement dédié)

Alain Villard répond qu'il n'y a pas eu de montant « sollicité » et rappelle la genèse du projet.

Le coût pour 24 places est de 2,7 millions d'euros financés par un emprunt, une subvention du Département et une demande d'aide auprès du CAR, sous réserve. Le projet est bouclé en l'espèce mais les subventions feront baisser les loyers.

La commune mise beaucoup sur ce projet et a procédé à l'achat de terrains et à la démolition d'anciens bâtiments pour un coût de plus de 400 000€.

Il est important que cela soit un projet de territoire, pas tant pour la somme puisque toute aide est bien venue, mais pour des places pour tous les habitants du territoire

Éric Bonnier souligne que les maisons de retraite n'ont pas le même service et pas le même budget.

En ce sens, la Marpa est le chaînon manquant sur le territoire pour les personnes autonomes désirant de l'accompagnement

Joël Pontier: sujet évoqué en exécutif. Françoise, membre du bureau est chargée d'organiser une réunion en présence de la chargée de mission – MSA -

Evocation de l'avenant CAR proposé lors du prochain conseil communautaire

→ Tourisme

Prairie lors du prochain conseil – présentation du projet – MOE retenue – concours –

→ Enfance-Jeunesse

Éric Bonnier souligne que les communes accueillent les ALSH avec souvent une gratuité du bâtiment. Ainsi, les communes participent énormément et les autres communes sont sollicitées mais il n'y a pas ou peu de réponse de la part de ces dernières...

→ Aménagement du Territoire

Point d'actualité sur l'avancement du programme de déploiement THD.

Concernant Rezo pouce, une réflexion est en cours pour développer le réseau intra Matheysine avec également l'évocation de l'appel à projet « aire de covoiturage » lancé au Département

Il ne s'agit que d'une réflexion : aucun montant n'a été sollicité, ni proposé, ni acté.

Carlos Rivière souligne que le document est très complet

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **PREND ACTE** du déroulé du DOB.

Départs de Carlos Rivière, Patrice Faure et Patrick Reynier-Poete

3. ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE

Eau et assainissement : transfert des compétences

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, assouplit les dispositions de la Loi NOTRe qui prévoit un transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2020. La loi permet aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau ou l'assainissement, de s'opposer au transfert de ces compétences, dès lors que 25% d'entre elles, représentant au moins 20% de la population, s'expriment en ce sens avant le 1^{er} juillet 2019.

Ce transfert sera alors repoussé de 2020 à 2026.

Il est procédé à un point d'étape des délibérations prises par les communes :

Compétence Eau-Assainissement - Minorité Blocage - délibérations des communes			
	Minorité blocage	Au 03/03/19	
25% communes	11	16	
20% population	3 941	10 660	

Point d'information : GEMAPI – PRODEPARE

Nouveauté en 2019: les travaux sont gérés par le SYMBHI (autant pour la conformité des travaux que pour la compétence GEMAPI). En conséquence, les communes doivent prendre attache impérativement auprès des techniciens SYMBHI (ex.Sigreda)

Ces dépenses seront financées par la fiscalité GEMAPI (sans transfert de charges des communes à l'intercommunalité) et par le maintien du dispositif d'aide financière du Département.

Les travaux seront assurés par des chantiers d'insertion.

En parallèle, les communes peuvent continuer à conclure directement avec ONF-Chantiers CAFES des chantiers PRODEPARE hors du champ de la compétence GEMAPI.

Dans tous les cas, il ne peut y avoir aucune prise en charge ni technique ni financière par la CCM

Point d'information : Déchets verts

- Genèse du projet :

Le Conseil revient sur le projet, initié par le SIAJ, d'un site traitement des boues de la STEP avec les déchets verts.

Un rappel de la genèse du projet ambitieux : traiter les boues de la STEP SIAJ et de l'Oisans voire d'autres territoires, avec plusieurs réunions déjà tenues sur le sujet.

- Financement :

Le plan financement ainsi que le budget prévisionnel sont présentés au Conseil. Il en ressort un équipement à plus de 3,5 millions €, soit un coût pour la CCM à l'identique voire supérieur à la filière actuelle.

Danis Macé confirme que le projet envisagé par le SIAJ n'est pas économique pour la CCM qui est en recherche constante d'économie pour équilibrer le budget Ordures Ménagères.

Jacques Gillio-Tos estime qu'il s'agit d'un projet structurant mais regrette son bilan carbone.

Éric Balme ajoute que le bilan carbone des 1800 tonnes des boues de l'Oisans transportées serait identique aux 1600 tonnes de déchets verts transportées.

Un consensus reste difficile à trouver compte-tenu de l'écart de prix et de la « non économie » réalisable

Le centre est probablement sous dimensionné en termes de tonnage par rapport aux frais de fonctionnement.

Carlos Rivière souscrit totalement à la prudence de l'exécutif et aux remarques évoquées.

4. ECONOMIE & EMPLOI

Développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

Pour rappel du dispositif adopté en Conseil communautaire :

- Financement conjoint de la CCM (10% de subvention plafonnée à 5 000 €) et de la Région Auvergne Rhône Alpes (20% de subvention plafonnée à 10 000 €)
- Enveloppe de la CCM de 10 000 € en 2018 consacrée à ce dispositif et à l'abondement des projets LEADER

Dans le cadre de ce dispositif, un projet a été validé par le bureau de Matheysine Développement :

- ➔ Dossier de demande de subvention déposé par M. Pierre COTTIN, Boulangerie Pâtisserie à La Mure (Reprise Francis COTTE) :
 - Type : **Reprise et développement d'activité**
 - Demande : **Mise à niveau nécessaire des équipements**
 - **Subvention demandée : 3 519.96€**

Pour rappel, l'enveloppe 2018 affectée initialement est de 10 000€. Deux dossiers ont déjà été instruits (Boulangerie Epicerie d'Entraigues et Restaurant la Bergerie à Pierre Châtel) pour un montant de 5 447,81 €

Il est proposé que cette aide soit comptabilisée sur le reliquat de l'enveloppe 2018 afin de ne pas grever l'enveloppe nouvellement proposée au Débat d'Orientations Budgétaires du budget 2019.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 3 519.96€ à Monsieur Pierre COTTIN – Boulangerie Pâtisserie à La Mure ; **DIT** que cette subvention est conditionnée à l'aide octroyée par la Région, conformément au règlement commun adopté.

5. TOURISME, PETIT TRAIN ET CHEMIN DE FER DE LA MURE

Prairie de la Rencontre : Demande de subvention CPAI

Dans le cadre de l'aménagement de la Prairie de la Rencontre, une première subvention départementale a été accordée pour la partie « Construction du centre d'interprétation ». Il s'agit maintenant de solliciter l'aide du Conseil Départementale de l'Isère pour une seconde tranche « Scénographie - interprétation » comme cela avait été initialement prévu lors du comité de pilotage du CPAI de juillet 2017.

Pour pouvoir mener cette phase de l'aménagement, la CCM sollicite donc les fonds « CPAI » du Conseil Départemental de l'Isère selon le plan de financement suivant :

Phase aménagements extérieurs / valorisation complémentaire		
Département – CPAI tranche 2	272 538 €	35%
Région SVPN tranche 1	96 083 €	12%
Région SVPN tranche 2	19 220 €	2%
DETR 1	54 909 €	7%
DETR 2	10 000 €	1%
Europe POIA	154 695 €	20%
Autofinancement	171 236 €	22%
TOTAL opération	778 680 €	100%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le plan de financement pour la phase aménagements extérieurs/valorisation complémentaire de la Prairie de la Rencontre ; **SOLLICITE** la subvention auprès de l'Etat au titre des fonds DETR.

Prairie de la Rencontre : Demande de subvention SVPN

Dans le cadre de l'aménagement de la Prairie de la Rencontre, une première subvention régionale a été accordée pour la partie « Construction et scénographie ». Il s'agit maintenant de solliciter l'aide de la région Auvergne Rhône-Alpes pour une seconde tranche « Aménagements extérieurs et valorisation complémentaire ».

Pour pouvoir mener cette phase de l'aménagement, la CCM sollicite donc les fonds « Station Vallées Pôle de Nature » de la Région selon le plan de financement suivant :

Prairie de la Rencontre – phase aménagements extérieurs / valorisation complémentaire		
Région – SVPN tranche 2	85 411 €	17%
Département – CPAI tranche 1	31 400 €	6%
Département – CPAI tranche 2	44 846 €	9%
Département Territoire	97 851 €	19%
DETR 1	48 242 €	9%
DETR 2	49 500 €	10%
Europe POIA	34 380 €	7%
Autofinancement	111 767 €	22%
TOTAL opération	503 405 €	100%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le plan de financement pour la phase aménagements extérieurs/valorisation complémentaire de la Prairie de la Rencontre; **SOLLICITE** la subvention auprès de l'Etat au titre des fonds SVPN.

M Prairie de la Rencontre : Autorisation d'Occupation Temporaire

Cette convention a pour objectif de formaliser l'occupation temporaire et la gestion des parcelles cadastrées C n°973 et C n°282, sur la commune de Laffrey, dénommée «Prairie de la Rencontre», dans le cadre de l'aménagement culturel, touristique, paysager et social du site.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** l'Autorisation d'Occupation Temporaire conclue avec la commune de Laffrey.

6. QUESTIONS DIVERSES

M Alpe du Grand Serre

La question est traitée par Joël Pontier et Jean-Marc Laneyrie :

- Point d'étape de l'étude SCET qui s'est déroulée sur le territoire fin février ;
- Conférence téléphonique le 26 mars avec le cabinet SCET en présence des membres du Directoire

Raymond Maslo fait un point d'étape sur le bilan des vacances de février. La station atteint le chiffre d'affaire de l'an dernier. Cela s'explique par une saison plus longue Noël en 2017, une baisse des dépenses de personnel à la fermeture saison et la hausse du fioul...) pas plus d'éléments de contexte à ce stade.

M Calendrier prévisionnel des Conseils Communautaires en 2019 :

- 8 avril ;
- 3 juin ;
- 15 juillet ;
- 16 septembre ;
- 4 novembre ;
- 16 décembre.

M Paysage → Paysages en Matheysine du 21 mars au 22 juin 2019 :

Les communes peuvent récupérer des programmes de cet événement.

M Semaine de l'Industrie :

Cette manifestation aura lieu du 16 au 22 mars 2019.

M REPPPOP38 en Matheysine

- Pour les enfants en situation de surpoids.
- Une équipe en Matheysine de professionnels formés (un médecin, une diététicienne, une psychologue).
- Une mise en réseau avec le REPPPOP (accompagnement, formations des professionnels, lien avec les familles).
- Mise en œuvre d'une action dédiée : stages pendant les vacances scolaires sur des créneaux spécifiques à la piscine territoriale Aqua Mira.

M **Modification de l'organisation des permanences CPAM à La Mure**

La CPAM de l'Isère prévoit la modification des permanences assurées au CCAS de la Mure. L'accueil se ferait sur rendez-vous ce qui constitue un vrai problème et une perte pour le Service Public. Il est proposé de prendre une motion contre ce projet car c'est seulement quand les élus « râlent » que cela arrive à faire bouger les choses.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** le principe d'une motion contre la modification des permanences de la CPAM à La Mure, **DEMANDE** l'envoi par mail d'un projet de motion aux conseillers communautaires.

-- FIN DE SEANCE --